

L'Afssi mise sur la recherche publique



LE PARTENARIAT AFSSI

Président : Philippe Genne
Nombre d'entreprises adhérentes : 300
Chiffre d'affaires global : 834 millions d'euros
Effectif total : 9.400 salariés
Secteur : biotechnologies

Catherine Ducruet
cducruet@lesechos.fr

En France, la recherche publique va faire travailler davantage les entreprises de services dans le domaine des biotechnologies. Ce sont en tout cas les retombées qu'attend l'Association française des sociétés de services et d'innovation pour les sciences de la vie (Afssi), de la convention de partenariat qu'elle vient de signer avec Inserm Transfert, la société de transfert de technologies de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale. Lorsque Inserm

Transfert identifie des projets qui peuvent être valorisés au plan industriel, il reste encore un long chemin à parcourir avant qu'ils puissent intéresser les laboratoires pharmaceutiques ou donner naissance à une start-up.

Cette maturation des projets suppose de recourir à certaines expertises, qui ne sont pas du ressort de la recherche académique. « Or il existe en France un tissu de PME capables, par exemple, de réaliser des kits de diagnostic, de développer des procédés pour l'industrialisation de la production d'anticorps ou des formes galéniques pour des produits biologiques », explique Claude-Alain Cudennec, délégué général de l'Afssi. Cet accord, qui va jouer un rôle de facilitateur, devrait permettre à l'Inserm d'identifier plus facilement les interlocuteurs les plus pertinents dans l'Hexagone qui, s'ils répondent au cahier des charges, seront bien placés pour décrocher le contrat, une fois le projet de R&D à maturité industrielle. Ce partenariat s'inscrit dans la ligne du prochain programme-cadre européen Horizon 2020, qui vise à associer davantage les entreprises à la recherche publique. Grâce à Inserm Transfert, impliqué dans des projets communautaires, les membres de l'Afssi auront un accès privilégié. ■